

SYNTHESE DES DIAGNOSTICS REALISES ETABLI LE SAMEDI 12 AVRIL 2014

PROPRIETAIRE

Nom: Mme BAXTER Cheryl

Adresse : rue de Paris 24260 Le Bugue

DOSSIER Nº: 14_04_MP_30_BAXTER

ADRESSE DES LOCAUX VISITES

MAISON 18 RUE DU CINGLE 24260 LE BUGUE



DIAGNOSTICS REALISES				
☐ Gaz	Surface	Electricité		
□ DPE	Amiante	Assainissement		
Plor	mb Termites	☐ ERNT		

CONCLUSIONS

CONCLUSION DPE

: 735,14 euro

Frais annuels d'énergie Etiquette consommation énergétique Etiquette émissions de gaz à effet de serre : E : C



RAPPORT DE DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

ETABLI LE SAMEDI 12 AVRIL 2014 -

Selon l'annexe 6.1 de l'arrêté de référence

Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine

PROPRIETAIRE

Nom: **Mme BAXTER Cheryl**

Adresse : rue de Paris

24260 Le Bugue

DOSSIER Nº: 14 04 MP 30 BAXTER

ADRESSE DES LOCAUX VISITES

MAISON 18 RUE DU CINGLE 24260 LE BUGUE



Résultats DPE

Frais annuels d'énergie : 735,14 euro

Etiquette consommation énergétique : E Etiquette émissions de gaz à effet de serre : C

Les Informations ayant permis de réaliser ce diagnostic ont été portées à la connaissance de l'opérateur en diagnostic immobilier par le propriétaire ou son mandataire.

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

QUALIXPERT

17 rue Borrel - 81100 CASTRES

Certification diagnostic de performance énergétique : N℃1882 valide jusqu'au 14/11/2016

Fait à ST MARCEL DU PERIGORD

Le samedi 12 avril 2014 par Michel PILAERT

Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

N°: 1424V1000871M

Valable jusqu'au : 09/04/2024

Type de bâtiment : Maison individuelle Année de construction : Entre 1948 et 1974

Surface habitable : 52,00 m² Adresse : 0 18 rue du cingle 24260 Le Buque Date: 09/04/2014 Date de visite: 09/04/2014

Diagnostiqueur: Michel PILAERT

Leyssartade - 24510 ST MARCEL DU PERIGORD

Numéro certification :C1882

Signature:

Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) :

Nom : Adresse :

Propriétaire :

Nom : Mme Cheryl BAXTER

Adresse : rue de Paris - 24260 Le Bugue

Consommations annuelles par énergie

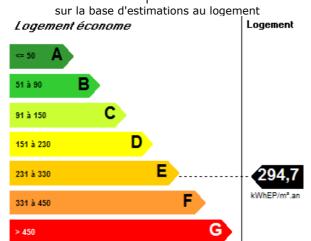
obtenus par la méthode 3CL, version 1.3, estimées au logement, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2011

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	Détail par énergie et par usage en kWhEF	Détail par usage en kWh _E p	
Chauffage	Electricité : 3657 kWhEF	9435 kWhEP	418,37 €
Eau chaude sanitaire	Electricité : 2283 kWhEF	5891 kWhEP	203,90 €
Refroidissement			
CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSES	Electricité : 5940 kWhEF	15326 kWhEP	735,14 € Abonnements compris

Consommations énergétiques (en énergie primaire)
pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire
et le refroidissement

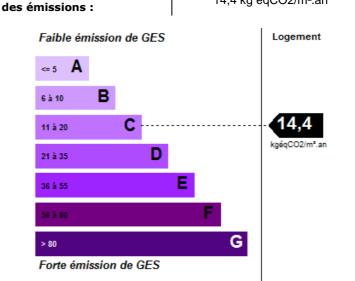
Consommation conventionnelle :

294,7 kWhEP/m².an



Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

sanitaire et le refroidissement
Estimation 14,4 kg égCO2/m².an



Logement énergivore

Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1) Descriptif du logement et de ses équipements Chauffage et refroidissement Logement Eau chaude sanitaire, ventilation Murs: Système de chauffage : Système de production d'ECS: - Production ECS Electrique - Mur en pierre de taille/moellons Ep 55cm - Chauffage à effet joule non isolé Toiture: **Emetteurs:** Système de ventilation : - Convecteur électrique NF Catégorie C - Extracteur mécanique sur conduit existant non modifié Menuiseries: Système de refroidissement : - Fen.Bat. Bois simple vitr.(VNT) Sans ferm. - Fen.Bat. Bois simple vitr.(VNT) Avec ferm. - Porte en bois avec 30% à 60% de vitrage simple Plancher bas : Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : Non requis Énergies renouvelables Quantité d'énergie d'origine kWhEP/m².an renouvelable:

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

<u>Énergies renouvelables</u>

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "horsgel" fixée aux environs de 8°C. Le programmateur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

<u>Aération</u>

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage:

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel:

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...):

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.

Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle consommation Conventionnelle (kWhEp/m².an)	Effort d'investissement	Économies	Rapidité du retour sur investissement	Crédit d'impôt
Isol. murs extérieurs par l'intérieur	211,0	€€€	***	\Q	15,00

En construction récente, ne jamais isoler un mur humide. Avant de poser un isolant, traiter au préalable le problème d'humidité.

En construction ancienne, ne pas poser de matériau étanche ou hydrophile au risque de menacer sa durée de vie. Ne jamais ventiler la lame d'air entre l'isolant et le mur extérieur par des orifices dans l'isolant donnant sur l'intérieur. Plafonné à 100€ TTC par m².

légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
☆ : moins de 100 € TTC/an	€: moins de 200 € TTC	•••• : moins de 5ans
🗚: de 100 à 200 € TTC/an	€€: de 200 à 1000 € TTC	•••: de 5 à 10 ans
***: de 200 à 300 € TTC/an	€€€: de 1000 à 5000 € TTC	○○ : de 10 à 15 ans
☆☆☆☆: plus de 300 € TTC/an	€€€: plus de 5000 € TTC	: plus de 15 ans

Commentaires:

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie: http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y! http://www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : http://www.developpement-durable.gouv.fr ou http://www.ademe.fr

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par: QUALIXPERT

17 rue Borrel - 81100 CASTRES

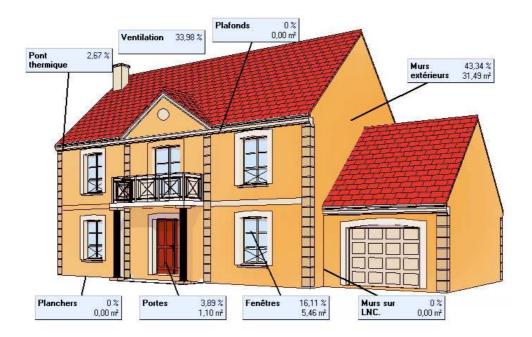
certification: C1882

Assuré par HISCOX

12 quai des Queyries 33100 BORDEAUX

N°. HA RCP0225933

ANNEXE 8 FICHE TECHNIQUE POUR LES DIAGNOSTICS DE PERFORMANCE ENERGETIQUE REALISES SUIVANT LA METHODE DES CONSOMMATIONS ESTIMEES



Référence du logiciel validé : DPEWIN version V4 Référence du DPE : 1424V1000871M

Diagnostic de performance énergétique

fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

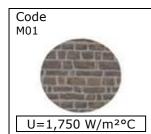
En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Généralités

Généralités			
Département	24		
Altitude	50 m		
Type de bâtiment	Maison individuelle		
Année de construction	Entre 1948 et 1974		
Surface habitable	52,00 m ²		

Enveloppe

Enveloppe - Caractéristiques des murs



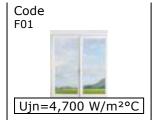
Description MUR Mur en pierre de taille/moellons Ep 55cm non isolé

Caractéristique	Valeur
U	1,750 W/m ² °C
b	1,000
Localisation	Sur Extérieur
Orientation	Surface
Nord-Ouest/Nord/Nord- Est	7,59 m²
Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	23,90 m ²
Est	
Ouest	
Intérieure	

Enveloppe - Caractéristiques des planchers

Enveloppe - Caractéristiques des plafonds

Enveloppe – Caractéristiques des vitrages



Code

Description
Fenêtre
Fenetre battant Bois ou bois metal simple
vitrage(VNT)
Sans volet
Au nu intérieur
Largeur dormant env. 5 cm
Menuiserie sans joint
Menuiserie verticale >=75°

Menuiserie verticale >=75°			
Masques pro	ches		
Pas de masque			
Masques loin	itains		
Pas de masque			
Description			

Caractéristique	Valeur
Ujn	4,700 W/m ² °C
Uw	4,700 W/m ² °C
Orientation	Surface
Nord-Ouest/Nord/Nord- Est	0,95 m²
Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	0,20 m ²
Est	
Ouest	
Horizontale	
Intérieure	
Caractéristique	Valeur

Dossier : 14_04_MP_30_BAXTER 7 / 12 18 rue du cingle 24260 Le Bugue

F02	Fenêtre +V	Ujn	3,500 W/m ² °C
1,416 (225	Fenetre battant Bois ou bois metal simple vitrage(VNT)	Uw	4,700 W/m ² °C
	Volet battant bois (e<=22mm)		
	Au nu intérieur Largeur dormant env. 5 cm Menuiserie sans joint Menuiserie verticale >=75° Masques proches Pas de masque	Orientation	Surface
Ujn=3,500 W/m ² °C		Nord-Ouest/Nord/Nord- Est	
		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	4,31 m ²
		Est	
		Ouest	
		Horizontale	
	Masques Iointains	Intérieure	
	Pas de masque		

Enveloppe - Caractéristiques des portes

Code F02	Description Porte n°1	Caractéristique U	Valeur 4,500 W/m²°C
U=4,500 W/m ² °C	Porte en bois avec 30% à 60% de vitrage simple Au nu intérieur	Orientation	Surface
	Largeur dormant env. 5 cm	Nord-Ouest/Nord/Nord- Est	1,10 m ²
		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	
		Est	
		Ouest	
		Intérieure	

Enveloppe – Caractéristiques des ponts thermiques de type plancher bas/mur

Code	Description Liaison Mur extérieur / Plancher bas	Caractéristique Psi	Valeur 0,390
	,	Longueur	8,700 m
Psi=0,390			

Systèmes

Systèmes - Caractéristiques de la ventilation

Code	Description	Caractéristique	Valeur
	Extracteur mécanique sur conduit	Qvarep	2,243
existant non modifié	Smea conventionnelle	4,000	
	La majorité des ouvrants est sans joint d'étanchéité	Q4 m ²	2,000
		Q4_env	76,100
		Q4	169,700
		Qvinf	10,483
		Hvent	39,647
		Hperm	3,564

Systèmes – Caractéristiques du chauffage

Code	Description Convecteur électrique NF Catégorie C Emetteurs divisés Pas de réseau de distribution Aucun équipement d'intermittence Présence d'une régulation par pièce	Caractéristique Bch	Valeur 4111,232
		Re	0,950
		Rr	0,990
		Rd	1,000
		Rg	1,000

Ich

Systèmes – Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire

Code	Description Production ECS Electrique individuelle Production à accumulation 1 ballon de 200 litres vertical Production dans le volume habitable Les pièces desservies sont non contigües	Caractéristique BECS	Valeur 1293,243
		Fecs	0,000
		Rd	0,850
		Rs	0,666
		Rg	1,000
		Iecs	1,766

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

Le DPE a pour principal objectif d'informer sur la performance énergétique des bâtiments. Cette information communiquée doit ensuite permettre de comparer objectivement les différents bâtiments entre eux.

Si nous prenons le cas d'une maison individuelle occupée par une famille de 3 personnes, la consommation de cette même maison ne sera pas la même si elle est occupée par une famille de 5 personnes. De plus, selon que l'hiver aura été rigoureux ou non, que la famille se chauffe à 20°C ou 22°C, les consommations du même bâtiment peuvent significativement fluctuer. Il est dès lors nécessaire dans l'établissement de ce diagnostic de s'affranchir du comportement des occupants afin d'avoir une information sur la qualité énergétique du bâtiment. C'est la raison pour laquelle l'établissement du DPE se fait principalement par une méthode de calcul des consommations conventionnelles qui s'appuie sur une utilisation standardisée du bâtiment pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Les principaux critères caractérisant la méthode conventionnelle sont les suivants :

- · en présence d'un système de chauffage dans le bâtiment autre que les équipements mobiles et les cheminées à foyer ouvert, toute la surface habitable du logement est considérée chauffée en permanence pendant la période de chauffe ;
- · les besoins de chauffage sont calculés sur la base de degrés-heures moyens sur 30 ans par département. Les degrés-heures sont égaux à la somme, pour toutes les heures de la saison de chauffage pendant laquelle la température extérieure est inférieure à 18°C, de la différence entre 18°C et la température extérieure. Ils prennent en compte une inoccupation d'une semaine par an pendant la période de chauffe ainsi qu'un réduit des températures à 16°C pendant la nuit de 22h à 6h;
- aux 18°C assurés par l'installation de chauffage, les apports internes (occupation, équipements électriques, éclairage, etc.) sont pris en compte à travers une contribution forfaitaire de 1°C permettant ainsi d'atteindre la consigne de 19°C;
- · le besoin d'ECS est forfaitisé selon la surface habitable du bâtiment et le département.

Ces caractéristiques du calcul conventionnel peuvent être responsables de différences importantes entre les consommations réelles facturées et celles calculées avec la méthode conventionnelle. En effet, tout écart entre les hypothèses du calcul conventionnel et le scénario réel d'utilisation du bâtiment entraîne des différences au niveau des consommations. De plus, certaines caractéristiques impactant les consommations du bâtiment ne sont connues que de façon limitée (par exemple : les rendements des chaudières qui dépendent de leur dimensionnement et de leur entretien, la qualité de mise en oeuvre du bâtiment, le renouvellement d'air dû à la ventilation, etc.).

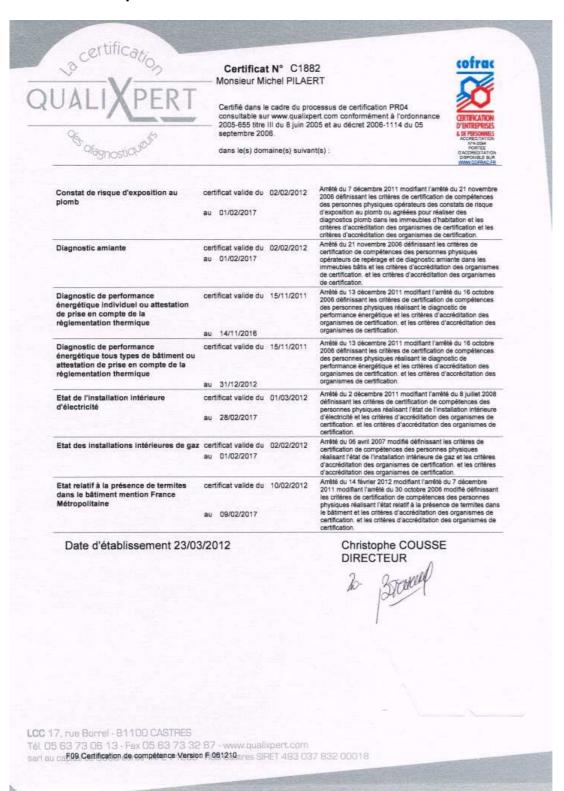
Des écarts peuvent survenir entre les consommations issues de la simulation conventionnelle 3CL et celles issues des consommations réelles : la méthode conventionnelle correspond à une consommation standardisée. Tout écart (de température par exemple) peut se traduire par des écarts importants.

	Bâtiment à usage principal d'habitation				Bâtiment		
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle			DPE non réalisé à l'immeuble		ou partie de	
			Appartement quand un DPE a déjà été réalisé à	Appartement avec système individuel de chauffage ou de production d'ECS		Appartement avec système collectif de	bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948	l'immeuble	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948	chauffage et de production d'ECS	dilabitation
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à		X		
Utilisation des factures	X		l'immeuble	X		X	X

Pour plus d'informations :

<u>www.developpement-durable.gouv.fr</u>, rubrique performance énergétique www.ademe.fr

Certificat de l'opérateur



Attestation d'assurance



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE CONTRAT : HA RCP0225933

LE PRENEUR D'ASSURANCE

Souscripteur:

AQUITAINE EXPERTISES & DIAGNOSTICS

IMMOBILIERS - AQUEDIM

LEYSARTADE

24510 ST MARCEL DU PÉRIGORD

Assuré:

AQUITAINE EXPERTISES & DIAGNOSTICS

IMMOBILIERS - AQUEDIM

LEYSARTADE

24510 ST MARCEL DU PÉRIGORD

LES CONDITIONS DE GARANTIE

Catégorie :

Assurances Professionnelles by Hiscox

Diagnostiqueurs immobilier

Juridiction et loi applicables :

Monde entier hors USA / Canada

ACTIVITES DE L'ASSURE

L'assuré déclare exercer la profession et/ou les activités suivantes :

Diagnostic amiante avant travaux ou démolition / Diagnostic amiante avant vente / Diagnostic gaz / Diagnostic termites / Dossier technique amiante / Exposition au plomb (CREP) / Loi Carrez / Recherche de plomb avant travaux / Risques naturels et technologiques / Diagnostic de performance énergétique / Etat de l'installation intérieure de l'électricité / Millièmes / Etat des lieux / Diagnostic pollution de sols.

PERIODE DE VALIDITE

La présente attestation est valable pour la période du 04 Mai 2013 au 03 Mai 2014.

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières (établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance), des Conditions Générales N° RC1006 et des modules n° DIA0607 "Assurances Professionnelles by Hiscox - Diagnostiqueurs immobilier", n° RCE1006 et n° RJP1006.

Fait à Paris, le 12/03/2013 Pour les Assureurs

> 12/03/2013 15:20 BCP0225933

Adresse postale : 12, quai des Queyries 33100 Bordeaux - Tél : 0810 50 20 10
Hiscox Europe Underwriting Limited - Hiscox France, 19, rue Louis le Grand - 75002 Paris
Siège social : 1, Great St. Helen's, Londres, EC3A 6HX, Royaume-Uni - Capital social 3 950 303,89 €
Numéro d'enregistrement en Angleterre : 6712051 - R.C.S Paris 524 737 681
N° TVA Intracommunautaire FR55524737681 - N° FSA 490964 - www.orias.tr
Page 1/2